

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de NOTRE-DAME-DE-BOISSET

Séance du 08 juin 2017

Date de la convocation : 30/05/2017

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES : Pour 14 - Contre 0 - Abstention 0

L'an deux mil dix-sept, le huit juin à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. David DOZANCE, Maire.

Présents : David DOZANCE, Franck GALICHON, Jean-Claude DUCROT, Thierry GIRAUD, Marie-Claude CHATTON, Pascal JOLY, David SOTTON, Régine JONNIER, Robert DUMOULIN, Corine BENUCCI, Pascale ALDEBERT, Jean-Jacques ALEX, Agnès PUY, Bernard DÉCHAVANNE.

Madame Régine JONNIER a été élue secrétaire de séance.

18/2017 - TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE ET COLUMBARIUM

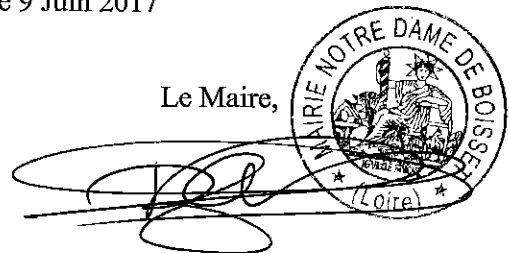
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les tarifs en vigueur pour l'acquisition des concessions dans le cimetière communal ou d'une case de columbarium, fixés par délibération du 21 mai 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} juillet 2017 :

Concessions de 30 ans	:	1 emplacement	185 €
		2 emplacements	370 €
Concessions de 50 ans (caveau uniquement) :		1 emplacement	370 €
		2 emplacements	740 €
Case de columbarium pour une durée de 30 ans :			750 €
Plaque et gravure sur table mémoire et case columbarium :			155 €

Extrait certifié conforme à Notre-Dame-de-Boisset, le 9 Juin 2017

Le Maire,



David DOZANCE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201618-20170608-18-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2017

Publication : 12/06/2017